



RÉPUBLIQUE ET CANTON DE GENÈVE
Assemblée constituante
Bureau

Compte rendu d'activité de la Présidence et du Bureau de l'Assemblée constituante

Février 2010 - Janvier 2011

Séance plénière du jeudi 3 février 2011

Introduction

Ce compte rendu des activités de la Présidence et du Bureau de l'Assemblée constituante genevoise concerne l'année 2010. Il fait suite au compte-rendu de 2009, décrit brièvement les activités qui ont jalonné l'année 2010 et fixe les objectifs communs pour 2011.

Les instances de l'Assemblée

L'Assemblée constituante et son organisation

Au cours de l'année écoulée, les instances de l'Assemblée constituante, à savoir : le Bureau, la Coprésidence, les commissions thématiques, la commission de rédaction, la commission du règlement, la commission du contrôle financier et la conférence de coordination se sont réunies régulièrement pour remplir la tâche qui leur a été confiée par la loi constitutionnelle instituant l'Assemblée constituante, et le règlement de l'Assemblée adoptée dans la séance plénière du 2 février 2009.

Le Bureau

Cette instance composée de 11 membres, soit un membre par groupe a tenu 40 séances au cours de l'année 2010. Les séances sont hebdomadaires et durent entre deux et trois heures. Le Bureau s'est trouvé à devoir gérer la vie extrêmement complexe de l'Assemblée constituante, d'anticiper les étapes qui se sont déroulées au cours de l'année (travail des commissions, décisions concernant les rapports des commissions, organisation des séances plénières et mise en place des procédures nécessaires, et préparation du budget à présenter à l'Assemblée plénière). A cette fin, il a en outre siégé 13 fois en composition élargie aux chefs de groupe afin de préparer au mieux chaque session plénière de l'Assemblée.

Une des missions importantes du Bureau a été la préparation et le suivi du budget présenté à l'Assemblée plénière puis soumis avec succès à la procédure ordinaire de l'Etat (commission des finances du Grand Conseil puis plénum). A cette fin, le Bureau a désigné un groupe de travail pour préparer les éléments chiffrés, puis délégué un des coprésidents, Thomas BUCHI pour présenter et défendre le projet de budget 2011 devant la sous-commission puis la commission des finances. Il en a été de même pour l'examen des comptes 2009.

La Coprésidence

Réélu-e-s lors de la séance plénière du 21 janvier 2010, les quatre coprésident-e-s : Thomas Büchi, (Radical Ouverture), Marguerite Contat Hickel (Les Verts et Associatifs), Jacques-Simon Eggly (Libéraux et Indépendants) et Christiane Perregaux (Socialiste pluraliste) ont fonctionné sur la base d'une rotation plus longue qu'en 2009, à savoir 6 mois par coprésident-e. Marguerite Contat-Hickel a présidé les six premiers mois de 2010 et Thomas Büchi, en remplacement de Jacques-Simon Eggly, les six derniers.

La Coprésidence s'est réunie généralement deux fois par semaine, ce qui a représenté 93 séances au cours de l'année 2010. Le président ou la présidente en exercice a assuré un contact suivi avec la Secrétaire générale, notamment pour permettre l'anticipation et la planification des travaux ainsi que la médiation dans les dossiers transversaux. Les réunions de la coprésidence ont connu un grand changement par rapport à 2009 dès l'instauration des assemblées plénières hebdomadaires (20 mai 2010). Sur la base des propositions du Secrétariat, l'objectif était de préparer le déroulement des séances en organisant les votes à soumettre au plénum (752 thèses figurant dans les rapports des 5 commissions thématiques ainsi que 542 amendements déposés). La préparation de ces séances a demandé aux coprésident-e-s de développer de nouvelles expertises afin de pouvoir assurer la conduite des débats dans les meilleures conditions.

Afin de pouvoir réaliser les objectifs de l'Assemblée constituante, la Coprésidence a poursuivi des contacts fructueux avec le Conseil d'Etat et la Chancellerie d'Etat. Qu'ils soient ici remerciés pour leur disponibilité et leur soutien.

L'Assemblée plénière

Quatre démissions ont été enregistrées au cours de l'année 2010: Madame Silja Halle a été remplacée par Monsieur Pierre-Alain Tschudi, Monsieur Jean-Pierre Aubert a été remplacé par Madame Annette Zimmermann, Monsieur François de Planta par Madame Céline Roy et Monsieur Philippe Roch par Monsieur Jean-Philippe Terrier. Nous devons également mentionner la démission au tout début du mois de janvier 2011 de M. Franck Ferrier, membre du Bureau, en raison d'une courte maladie dont il est décédé le 22 janvier.

L'Assemblée plénière a siégé à 22 reprises (les 22 janvier et 6 avril puis du 20 mai au 1^{er} juillet et du 23 août au 30 novembre de manière hebdomadaire): Les sessions hebdomadaires entre mai et novembre (séances à 14h-16h30, 17h-19h et 20h30-23h) ont été consacrées au traitement des rapports des commissions. La préparation et le suivi de ces séances ont demandé au Secrétariat de nouvelles formes d'organisation tant du point de vue de la préparation des multiples documents que des horaires du personnel. La coprésidence a choisi de se partager les présidences de séance en intervenant chaque semaine à tour de rôle.

Les commissions thématiques

Avant les séances plénières, les 5 commissions thématiques ont continué à siéger environ chaque semaine. Plusieurs commissions ont dû consacrer plus de temps à leurs travaux et aux auditions d'experts (le samedi par exemple) y compris en parallèle aux séances plénières. Au total, le nombre de séances a été le suivant au cours de l'année 2010:

Commission 1:	19 séances et 2 auditions publiques
Commission 2:	24 séances
Commission 3:	17 séances
Commission 4:	24 séances et 4 auditions publiques
Commission 5:	17 séances

Ces travaux ont débouché sur 5 rapports généraux et 23 rapports sectoriels remis au Secrétariat général à partir de la fin du mois d'avril. L'édition harmonisée de ces documents a permis de les envoyer au fur et à mesure de la préparation des travaux en plénière.

La conférence de coordination

La conférence de coordination composée des présidents des commissions thématiques et de deux coprésidents a tenu 6 séances en 2010. Elle a permis un échange d'informations entre les présidents au sujet de l'avancement de leurs travaux, la coordination des points traités dans plus d'une commission, l'harmonisation des sommaires et contenus des rapports généraux et sectoriels des commissions.

Par ailleurs, en vue de la phase de consultation sur l'avant-projet, il a été demandé aux commissions de communiquer au Bureau quelques thèses nouvelles ou controversées.

La commission du règlement

La commission du règlement a siégé à 2 reprises en 2010, suite à des saisines concernant des objets de sa compétence (composition de la commission de rédaction d'une part, votes électroniques nominaux et publics d'autre part). La commission du règlement rend ses préavis au Bureau avant que ces derniers soient soumis au vote de la plénière en vue d'une modification du règlement.

La commission de rédaction

La commission de rédaction s'est réunie lors de 16 séances pour organiser le cadre concret de son travail, décider de l'architecture de l'avant-projet de la nouvelle constitution, puis pour étudier et rédiger sous forme d'articles les thèses adoptées en plénière. Monsieur Thierry Tanquerel, président de la commission a démissionné de son poste pour raisons professionnelles. Il a été remplacé par Monsieur Murat Alder et garde la vice-présidence de la commission. En ajoutant les séances du début janvier 2011, la commission aura siégé 18 fois pour aboutir à la rédaction de l'avant-projet de nouvelle constitution.

La Commission de contrôle financier

Conformément à son mandat réglementaire, la Commission de contrôle financier, composée de trois membres n'appartenant pas au Bureau, s'est réunie à trois reprises au début de l'année 2010 afin d'examiner la conformité aux exigences légales de la gestion financière de l'Assemblée et de rapporter à l'Assemblée lors de la séance plénière consacrée aux comptes le 6 avril 2010.

Le Secrétariat général

Tout au cours de l'année 2010, le Secrétariat a apporté son concours opérationnel aux travaux des organes de l'Assemblée. Les collaboratrices, sous contrat d'agent spécialisée, sont au nombre de 6, soit une secrétaire générale, une secrétaire-juriste (90%), une secrétaire adjointe en charge de la communication, du système d'information et du Mémorial (80%), une documentaliste mémorialiste, une secrétaire de coordination et une collaboratrice administrative. Du personnel temporaire a été engagé pour la mise en page et l'édition des rapports des 5 commissions au printemps 2010. Une secrétaire à contrat limité a été engagée fin 2010 pour aider la secrétaire adjointe chargée de la communication à la préparation et au bon déroulement de toutes les étapes de la consultation. Des étudiants travaillent comme auxiliaires lors des séances plénières qui exigent des tâches spécifiques.

Les locaux

En 2010, les séances plénières se sont déroulées dans la salle du Grand Conseil sauf trois séances qui ont eu lieu dans une salle du Centre International des Conférences. La plupart des activités habituelles se déroulent dans les locaux de la Constituante mais il est parfois nécessaire de trouver des salles de l'Etat ou de l'Université pour la tenue de séances de commissions supplémentaires ou pour des auditions.

Nos locaux ont été décorés dans l'année par des œuvres d'art provenant du Fonds d'art contemporain de l'Etat que nous remercions.

Le système d'information de l'Assemblée

En complément au site internet de la Constituante opérationnel depuis 2009 et constamment enrichi, et conformément à la loi 10573 votée par le Grand Conseil le 12.02.2010, un module « intranet », réservé aux travaux des membres de l'Assemblée et aux assistants parlementaires, a été mis en place, ceci répondant à l'article 9 du Règlement, et notamment son alinéa 2 qui prévoit la création d'une "base de données accessible à tous les membres par voie informatique".

Tous les documents de l'Assemblée (procès-verbaux des commissions, rapports et autres annexes nécessaires) sont ainsi accessibles et un dispositif de recherche par mot-clé facilite les recherches. Parallèlement, un outil de gestion a été développé et est opérationnel qui permet de suivre l'évolution de l'ensemble des objets (thèses et amendements), leur transformations en article et les liens aux séances correspondante.

Ouverture vers la population et les institutions

Politique de communication

Par différentes actions, la politique de communication menée en 2010 a été un axe majeur de l'action de la Présidence et du Bureau, tant pour présenter les travaux des commissions que pour accompagner les débats de l'Assemblée plénière.

Ainsi, au cours de l'année 2010, 10 conférences de presse ont été organisées, qui ont été bien suivies par les journalistes. Le souhait de la Présidence est de tenir régulièrement informés les représentants des médias, afin que la population soit au courant du développement des travaux de l'Assemblée. A chaque fois un communiqué et un dossier de presse fournissent les informations y relatives.

Ces événements ont été complétés par 23 communiqués de presse informant notamment chaque semaine du vote des thèses par l'Assemblée plénière.

Pendant l'année 2010, à deux moments-clés des travaux de l'Assemblée, des articles de la Présidence ont fait la une de la FAO.

Par ailleurs, un nouveau support a été créé : la "*Lettre de la Constituante*" envoyé par format électronique à 800 abonnés et tiré à 1'200 exemplaires aux fins de diffusions dans les communes, à la Bibliothèque de Genève, au guichet des publications de l'Hôtel-de-Ville principalement. Entre mars et décembre 2010, 7 numéros ont ainsi fait connaître l'avancement des travaux de l'Assemblée.

Propositions collectives, pétitions et demandes d'audition

Conformément aux possibilités données aux particuliers et organismes d'adresser des demandes à l'Assemblée, le Bureau a reçu, examiné et attribué aux commissions compétentes les objets suivants entre le 1^{er} janvier et le 31 mars :

- 13 propositions collectives (d'au moins 500 signatures);
- 8 pétitions;
- 6 demandes d'audition.

Ces objets ont pu être traités dans le cadre de la première phase des travaux des commissions.

Entre le 1^{er} avril et le 31 décembre, 8 pétitions ont encore été reçues, mais elles seront traitées par les commissions dans le cadre de la deuxième phase de leurs travaux qui début en février 2011.

Au total, 86 demandes ont été déposées à l'Assemblée depuis le début des travaux.

Manifestations liées aux travaux des commissions

Soucieuses d'associer les publics concernés à leurs travaux, les commissions thématiques ont organisé plusieurs manifestations ouvertes au grand public ou à des publics cibles.

- "Quelles relations entre l'Etat et le monde associatif ?" (28 janvier à Plan-les-Ouates)
- "Qu'attend la Genève internationale de son lieu d'accueil ?" (10 février au CIGG)
- "Les communes genevoises: quel avenir ?" (26 janvier en Ville de Genève, 2 février à Bernex et 11 février à Vandœuvres)
- Audition collective sur la laïcité (25 mars à Uni-Bastions)
- Audition collective des exécutifs municipaux (31 août à Carouge).

Représentations et interventions extérieures

A plusieurs reprises, la Coprésidence a été sollicitée à représenter l'Assemblée constituante lors de manifestations officielles. Plusieurs membres de l'Assemblée ont également participé à des débats dans la cité.

Voyage d'étude de l'Assemblée constituante à Bâle

Sur invitation du Conseiller d'Etat et Maire de Bâle, Monsieur Guy Morin, une forte délégation de l'Assemblée constituante s'est rendue le 12 mars 2010 dans le but de mieux connaître le processus constitutionnel de ce canton (entre 1999 et 2005). Les deux cantons présentent en effet plus d'une similitude (taille, situation géographique limitrophe, importance du chef-lieu, relations régionales et internationales notamment). Cette journée fut l'occasion de s'informer sur le processus bâlois et travailler en atelier avec d'anciens constituants de ce canton.

Du travail des commissions à l'avant-projet de la nouvelle constitution

L'année 2010 a marqué une étape importante dans le processus d'élaboration d'une nouvelle constitution pour Genève. Après avoir terminé leurs travaux de commissions, les membres de l'Assemblée constituante se sont retrouvés pour 20 séances plénières hebdomadaires dont l'objectif était de débattre de toutes les thèses des commissions afin de construire un avant-projet dont les articles représentent les thèses adoptées en plénières et leurs amendements. Ce travail impressionnant s'est déroulé, selon les sujets, dans une certaine sérénité ou dans une vive confrontation tant en ce qui concerne le fond que la procédure. Le Conseil d'Etat informé très régulièrement de nos travaux a participé à trois séances plénières. Enfin, l'Assemblée a eu besoin de deux séances de plus que prévu dans la planification pour terminer ses travaux au 30 novembre.

Un esprit de collaboration et de concertation

Les difficultés ressenties pendant la période d'organisation de l'Assemblée constituante se sont nettement estompées en 2010. La familiarisation avec cette dernière a permis une collaboration plus souple et efficace entre elle et les différents organes de l'Etat. Les questions concernant le budget de l'Assemblée ont également été plus simples à régler que l'année précédente. Lors des réunions avec les instances budgétaires de l'Etat et de contrôle des comptes, la rigueur de la tenue des comptes de l'Assemblée constituante a été soulignée.

Nous souhaitons ainsi exprimer tous nos remerciements aux départements et services de l'Etat pour leur disponibilité et aide précieuse, et particulièrement :

- Madame Anja WYDEN, chancelière d'Etat, Messieurs François SCHELL, Michel WARYNSKI, Jean-Luc MANDO et les collaborateurs du service de l'organisation et des systèmes d'information.
- Les services du département des finances, notamment Madame Stéphanie BARTOLOMEI FLUCKIGER, Messieurs Jacques SCHRIBER, Pierre SULLAM, Gérald RUEGSEGGER ainsi que les divers collaborateurs du centre de compétence CFI, de la DGFE et de la CCA.
- Madame Maria-Anna HUTTER, sautier du Grand Conseil et Monsieur Laurent KOELLIKER, directeur adjoint pour leur disponibilité et leur précieuse assistance ainsi que Monsieur Stéphane BALDASSARI, huissier, pour sa présence et son appui lors des séances plénières.

La coopération avec les communes

Comme mentionné ci-dessus, les communes ont été invitées à plusieurs reprises à rencontrer certaines commissions (particulièrement la commission 4 ayant en charge l'organisation territoriale) pour donner leur point de vue sur les propositions discutées en commission. Les communes ont répondu favorablement à ces invitations.

Les objectifs pour 2011

L'objectif de l'année est l'élaboration d'un projet modifié de constitution sur la base du retour des travaux des commissions. Dans cette perspective, les commissions se réuniront de février à fin juin 2011, la consultation de la population se déroulera du 5 février au 25 mars et le travail en plénière reprendra début septembre.

La consultation

Le Bureau a pris la décision de procéder à la consultation dès la fin de la rédaction de l'avant-projet. Deux groupes de travail, pilotés respectivement par Mesdames Christiane PERREGAUX et Marguerite CONTAT HICKEL, coprésidentes, ont proposé au Bureau un concept de consultation et de communication dont les objectifs sont d'intéresser la population à la constitution et de solliciter son avis. Les publics consultés sont les suivants : a) un groupe de 1000 citoyens disposant du droit de vote au plan cantonal, choisis aléatoirement ; environ 500 acteurs publics et privés de la vie genevoise (dont les corps constitués), c) la population dans son ensemble.

Un questionnaire contenant 27 questions sur différentes thématiques et l'avant-projet seront mis en consultation. Un mandat a été conclu avec l'Institut LINK, spécialiste de ce type de consultation, pour aider à la préparation de la consultation, à son lancement et au traitement des résultats. Le Secrétariat procédera également à l'analyse juridique des prises de position. Ces résultats seront remis aux commissions qui les étudieront dans le cadre de leurs travaux.

Le travail de commission

Les commissions se réuniront au printemps avec pour objectifs de traiter, sur la base de l'avant-projet, les objets qui leur ont été renvoyés par les plénières, les lacunes relevées par la commission de rédaction et les résultats de la consultation. Il s'agira aussi d'examiner les convergences avec la constitution et la législation actuelles et les contenus des pétitions ou propositions collectives.

La 1^{ère} lecture du projet de constitution

Dès début septembre, les plénières se réuniront à nouveau chaque semaine pour débattre notamment du travail des commissions dans le cadre d'une 1^{ère} lecture. Celle-ci sera suivie d'une ou deux lectures supplémentaires en 2012.

Pour le Bureau : la Présidence collégiale



Jacques-Simon Eggly
Coprésident



Christiane Perregaux
Coprésidente



Marguerite Contat Hickel
Coprésidente



Thomas Büchi
Coprésident

PR/BU/SF/31.01.2011